

Préfecture de la Guyane  
**Monsieur le Directeur de Cabinet**  
Vincent BERTON  
BP 7008  
97307 Cayenne cedex

Paris, le 6 décembre 2007

Objet : Parc amazonien de Guyane

Monsieur le Directeur,

Votre dernier courrier en date du 22 mars 2007, nous informait qu'un "*Conseil d'Administration du Parc se constitue et devra procéder à la rédaction de la future charte qui définira notamment les modalités de gestion et d'application de la réglementation en zone cœur*" et nous précisait par ailleurs que "*les demandes de modifications de zonage seront étudiées par ce Conseil...et que la pérennité de la zone cœur du parc n'est donc pas figée*"... ce qui nous laissait un peu d'espoir quant à la prise en compte des revendications amérindiennes notamment l'extension des zones cœur à l'ensemble des territoires amérindiens. Par contre, rien n'était précisé sur le maintien ou non de l'arrêté préfectoral de 1970 et sur les activités d'orpaillage.

En octobre, des fusillades (les coups de feu auraient été tirés par des orpailleurs brésiliens) ont éclaté à deux reprises en moins d'une semaine en Guyane dans les villages amérindiens de Elahé et de Cayodé en amont du bourg de Maripasoula.

La violence liée à l'orpaillage progresse continuellement. Dans cette région qui fait partie du Parc national et qui est également zone de vie des Communautés Amérindiennes de Guyane, l'État a renoncé depuis longtemps à ses pouvoirs de police et dénie aux habitants, parmi tant d'autres droits essentiels, le droit à la sécurité.

Fin novembre, l'association Kupun Komhe Heïtëi a appelé à manifester à St Laurent du Maroni pour dénoncer l'orpaillage clandestin et l'inaction de l'état français. En effet, pour elle, "*depuis plus de dix ans, le Pays Wayana, dans le Sud de la Guyane est en proie à l'orpaillage clandestin. Les fleuves Waki et Tampock sont pollués par le mercure et les boues rejetées par les chercheurs d'or. L'Etat français nous a oublié et n'a jamais rien fait pour les arrêter. Aujourd'hui non content de nous empoisonner avec leur mercure et de nous affamer avec la disparition du poisson de nos fleuves, les orpailleurs clandestins veulent nous tuer. Le Préfet de Guyane nie cet état de fait et refuse de nous accorder la protection dont nous avons droit en tant que citoyens français*".

ICRA, suite à ces derniers éléments tragiques et inquiétants, renouvelle donc aux autorités françaises les demandes des communautés amérindiennes et souhaite que la préfecture de Guyane prenne les dispositions nécessaires (notamment l'arrêt des activités d'orpaillage) pour assurer la sécurité des communautés amérindiennes :

- la protection des communautés amérindiennes face à la violence générée par la présence des sites d'orpaillages clandestins
- le rattachement de tous les territoires amérindiens à la zone cœur du parc,
- l'interdiction de l'orpaillage sur l'ensemble du parc,
- le maintien de l'arrêté de 1970,
- la reconnaissance de la propriété foncière collective des communautés amérindiennes.

Dans l'attente, veuillez recevoir nos salutations autochtones.  
Pour ICRA, Hervé Valentin